



AVENANT N°1

CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE, DE LA COMMUNE D'EPÔNE, DE LA COMMUNE DE ROSNY-SUR-SEINE, ET DE LA COMMUNE DE MEZIERES-SUR-SEINE

*

Article 1. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la Convention d'adhésion Petites villes de demain en prorogeant sa durée initiale, de dix-huit-mois, d'une durée complémentaire de 9 mois, tel que prévu en son article 5.

La Convention d'adhésion ayant pris effet au 1^{er} octobre 2021, celle-ci prendra donc fin au 1^{er} décembre 2023.

Article 2. Application

L'article 5 de la Convention d'adhésion est modifié en conséquence.

Le reste de la Convention demeure inchangé.

Fait à

Le

Le Préfet des Yvelines,
Jean-Jacques BROT

Le Président de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Cécile ZAMMIT-POPESCU

Le Maire d'Epône,
Guy MULLER

Le Maire de Rosny-sur-Seine,
Pierre-Yves DUMOULIN

Le Maire de Mézières-sur-Seine,
Franck FONTAINE